



COMPTE-RENDU

Commission Administrative Paritaire catégorie B du 14 novembre 2024

Paris, le 14 novembre 2024

ORDRE DU JOUR

1) Ouverture de la séance par le Président

La séance a été ouverte à 9h30, par M. Gehannin, Président. Il rappelle que les débats en CAP sont confidentiels.

La note sur la campagne d'évaluation 2024 a été envoyée. Elle se déroulera du 2 janvier au 14 février 2024.

La note précise qu'en cas de mobilité les critères de savoir-être ne doivent pas être modifiés.

2) Lecture des déclarations liminaires

Trois déclarations liminaires ont été lues en séance ; la DL de [l'UNSA Défense](#) vous a été communiquée.

En réponse :

- Le Président est attaché au dialogue social et est conscient de l'individualisation des dossiers ;
- Les prolongations de stage ne sont pas une règle de gestion, chaque dossier est individuel. Il en ressort fréquemment des cas de carence de savoir-faire avérés ;
- Le Président reconnaît que certains dossiers de recours en notation n'ont rien à faire en CAP. Souvent ce sont des problèmes managériaux qui auraient pu être traités en local. Le Président suggère qu'une réflexion soit portée sur une méthodologie du traitement amenant les dossiers de recours à la CAP ;
- Le Président indique un doublement des recours CREP en 2024.



L'UNSA Défense déplore qu'aucun PV n'ait été produit pour validation lors de cette CAP.

3) Désignation du secrétaire adjoint

Le secrétariat adjoint a été tenu par un commissaire de FO.





4) Examen de trois prolongations de stage

Trois prolongations de stage ont été étudiées.

5) Examen de sept révisions CREP 2024

Plusieurs recours CREP ont été étudiés ; certains ont fait l'objet de révisions en faveur des agents en accord avec les employeurs, d'autres non.

Il en ressort que certains recours ne devraient pas être étudiés en CAP. Certains recours de crep font apparaître des problèmes relationnels. Les échanges doivent se faire tout au long de l'année.

6) Questions diverses

- CIA 2025, les travaux sont en cours, il sera donc reconduit.
- La reconduction de l'indemnité de rupture conventionnelle en attente de réponse de SRHC.
- Dans le cadre de l'amélioration du traitement des dossiers, une réflexion sera portée sur la mise en place d'une méthodologie. Une instance de consultation locale de validation des dossiers dont la CAP est saisie pourrait être expérimentée.



Conclusion :

L'UNSA défense souhaite que les propositions qui ont été faites soient suivies d'effets.

L'UNSA Défense souligne la qualité des échanges durant cette CAP. Les commissaires ont participé à ce dialogue constructif et en remercient les représentants de l'Administration et l'équipe SRHC.

La prochaine CAP se tiendra les 12 et 13 décembre 2024

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus de la CAP des catégories B :
Nathalie Galaup, Valérie Nobili, Joel Massé et Lionel Chrétien

